



www.shiatsuformationpro.fr
info@shiatsuformationpro.fr
contact : Hélène Blandin 06 81 21 29 64

INSCRIPTION JOURNÉE FORMATION SHIATSU Pour les professionnel/les et postulants en fin de formation

Date : Dimanche 15 Février 2026

Horaires : 9h00/13h – 14h30/17h30 avec pauses à 11h et à 16h

Lieu : Tiers-lieu Savy, mas de Savy, 46300 St Projet
- belle salle lumineuse de 110m2, plancher en bois - coin cuisine et pour manger -

Thème : **Les organes Merveilleux : Bao (Utérus/Prostate), Cerveau, Moelle, Os**

Intervenante : Hélène Blandin
Son parcours sur [Équipe d'enseignement – Shiatsu Formationpro](#)

Participation : 80€ pour les inscriptions avant le 25 Décembre 2025
90€ pour les inscriptions après le 25 Décembre 2025
Clôture des inscriptions le 15 Janvier 2026
Arrhes à verser à l'inscription : 40€

Repas de midi: chacune amène et partage !
Végétarien ou végétalien pour une digestion plus légère.
Pauses : tisanes, fruits frais et secs

Attestation : en tant que prestataire de formation, une attestation de formation professionnelle vous sera délivrée par ShiatsuFormationPro, prestataire de formation enregistré auprès de la DIRECCTE Occitanie.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.



www.shiatsuformationpro.fr
info@shiatsuformationpro.fr
contact : Hélène Blandin 06 81 21 29 64

JOURNÉE DE FORMATION SHIATSU

Bulletin d'inscription à envoyer avant le 15 Janvier 2026

à Association QiOne, chez Hélène Blandin, 24 Place de l'épicerie Delin, 46240 Vaillac

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

à :

Adresse postale :

.....
.....

Adresse mail :

.....

Tél portable :

JE M'INSCRIS à la journée de formation proposée par ShiatsuFormationPro en envoyant :

- Le bulletin d'inscription rempli et signé
- 1 chèque d'arrhes de 40€ qui sera encaissé le 15 Janvier 2026 (virement bancaire - demander le rib)
- 1 chèque de 40€ pour l'inscription avant le 25 Décembre 2025 ou 1 chèque de 50€ pour l'inscription après le 25 Décembre 2025 - **Chèques à l'ordre de l'Association QiOne** – Ce chèque sera encaissé le 15 Février 2026 (virement bancaire - demander le rib)

ANNULATIONS

- Du fait de l'organisateur :

En cas d'annulation, toutes les sommes versées seront remboursées et une nouvelle date sera proposée

- Du fait du stagiaire :

En cas d'annulation de participation, et uniquement pour raison de force majeure, l'organisateur devra être prévenu avant le 15 Janvier 2026. Le chèque d'arrhes de 40€ est retenu et encaissé par l'association QiOne. Le chèque de 40€/ou 50€ est restitué au stagiaire (ou par virement en cas de paiement sous cette forme).

En cas d'annulation de participation après le 15 Janvier 2026, les 2 chèques de 40€ et 40€/ou 50€ sont retenus et encaissés par l'association QiOne (ou par virement en cas de paiement sous cette forme).

A

Le

Signature du stagiaire précédée de la mention « **lu et approuvé** »